

caf-fr TRANSMETTRE UNE PIÈCE JUSTIFICATIVE DÉMATÉRIALISÉE

Transmettre une pièce justificative dématérialisée sur caf.fr ou via l'appli Caf-Mon Compte, c'est simple, rapide et sécurisé!



Quand transmettre une pièce justificative dématérialisée ?

L'envoi de pièces justificatives dématérialisées est possible :

- pour un changement de situation,
- pour une demande de prestation réalisée en ligne,
- quand la Caf a besoin d'informations complémentaires pour traiter votre dossier, via la rubrique « La Caf me demande ».

Quelle pièce justificative dématérialisée ?

Vous pouvez transmettre des pièces justificatives dématérialisées enregistrées aux formats jpg, png ou gif et pdf, telles qu'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport), une carte de séjour, un bulletin de salaire, un bail de location, une déclaration de grossesse, etc.

Un nombre de pages maximum est fixé pour chaque pièce justificative. Par exemple, une carte d'identité représente 2 pages (1 page pour le recto et 1 page pour le verso).

Comment joindre une pièce justificative dématérialisée ?

1 À la fin d'une démarche, un **récapitulatif des pièces justificatives** nécessaires au traitement de votre dossier apparaît. Pour transmettre ces pièces demandées directement en ligne, il suffit de cliquer sur « **Joindre un document** ».



2 Lorsque le **téléchargement est terminé**, le bouton « Joindre un document » est grisé. Vous devez ensuite vous engager sur **l'exactitude de vos déclarations** et procéder à la **transmission de pièces**.



Encore + pratique!

